

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL **Mardi 30 septembre 2025**

19h00 à la salle des fêtes

ORDRE DU JOUR

- Décision budgétaire modificative n°1
- Règles et durées d'amortissement – complément
- Souscription d'un emprunt pour le financement de la construction de la crèche d'Echenilly
- Prévention spécialisée – avenant à la convention de financement
- Création d'une structure petite enfance à Echenilly et restructuration des locaux de la crèche Centre-Ville – autorisation à signer l'avenant à la convention avec le Conseil Départemental
- Crèches d'Echenilly et du centre-ville -Modification du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement
- Subvention à verser à l'association les Bergeronnettes pour l'encadrement d'activités sportives réalisées pendant les vacances d'été 2025, au centre de loisirs
- Convention tripartite entre la Ville de Saint-André les Vergers, l'U.T.T et le Rugby Champagne – année scolaire 2025/2026 – annule et remplace la délibération n°2025/681
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants de l'Aube – Section de Saint-André (UNC)
- Personnel communal – Régime indemnitaire – Montants plafonds annuels de la part fixe et de la part variable du RIFSEEP applicables aux agents relevant du groupe de fonctions C1 et bénéficiant d'un logement de fonction
- Personnel communal – Recrutement d'un agent vacataire pour assurer la distribution des outils de communication de la collectivité
- Protection sociale complémentaire du personnel communal– Adhésion à la convention de participation pour le risque santé proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs : suppression de postes
- Acquisition de la parcelle de bois classée cadastrée en section BI 309 – Bois de la Fontaine Saint-Martin
- Avenant n°1 relatif au lot n°6 du marché n°2023-06 de denrées alimentaires
- Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de services d'impression par la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT)
- Société Publique Locale (SPL Xdemat) - Examen du rapport de gestion 2024
- Enquête publique - société COVED à La Chapelle Saint-Luc – avis
- Information sur l'exercice de la compétence donnée à Mme le Maire par application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMMUNICATIONS DU MAIRE
QUESTIONS DIVERSES